

Le Label BIENVENUE EN FRANCE Instances de gouvernance



Dans le cadre de la Stratégie Bienvenue en France, Campus France a été chargé de la mise en œuvre du Label Bienvenue en France, qui fixe **un standard de qualité international pour la politique d'accueil des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur français.**

Ce label distingue les établissements qui développent et valorisent des services d'accueil pour les étudiants internationaux. Il est focalisé sur la qualité et l'accessibilité de l'information, les dispositifs d'accueil, l'accompagnement des enseignements, la vie du campus, ainsi que le suivi post-diplômant.

Il ne labellise pas la qualité des formations.

Campus France est en charge de la mise en œuvre, de la coordination et de l'animation du Label « Bienvenue en France ».

RAPPEL DU PROCESSUS DE LABELLISATION

Le processus de labellisation repose sur 2 phases d'évaluation des services proposés aux étudiants internationaux par les établissements d'enseignement supérieur éligibles au Label :

- Phase 1 : un dépôt de candidature par l'établissement suivant les champs et indicateurs définis (cf. questionnaire et cadre de référence). Pour ce faire, Campus France met à disposition des établissements un outil de candidature en ligne qui permet de renseigner les 5 champs et 20 indicateurs et d'adjoindre des documents, sous la forme d'un dossier de preuves, en appui au formulaire. Les candidatures déposées font l'objet d'une évaluation.
- Phase 2 : la confirmation du niveau de labellisation à l'issue d'une visite d'établissement ou d'une réunion de type visioconférence en présence d'un représentant Campus France et d'un expert ou deux experts issus du vivier d'experts indépendants. Au terme de cette phase 2, le Label « Bienvenue en France » est confirmé jusqu'au terme de la 4^{ème} année.

Un Comité de pilotage et une Commission de labellisation constituent les instances de gouvernance du Label « Bienvenue en France ». Cette note a pour objet de définir leur périmètre, leurs missions et leurs rôles respectifs.

1- LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage a pour mission de définir les orientations du Label Bienvenue en France. Il prend les décisions pour l'organisation du Label et la vérification de l'exécution des orientations. Il établit un bilan périodique des actions développées et répond aux questions éventuelles de la Commission de labellisation. Le Comité de pilotage examine également les développements mis en œuvre par les ESR labellisés au regard de l'évolution de l'accueil des étudiants internationaux.

CAMPUS FRANCE

1.1 Composition

Coordonné par Campus France, le Comité de pilotage est composé du MESRI, des Conférences d'établissements - CPU, CGE, CDEFI -, des agences nationales d'évaluation et d'accréditation - HCERES, CTI - et de Campus France.

Sur proposition de ses membres, le COPIL peut être élargi à d'autres institutions sur décision du MESRI.

1.2 Fréquence

Sur invitation de Campus France, le COPIL se réunit au moins 2 fois par an.

Une réunion extraordinaire du Comité de pilotage pourra se tenir à la demande de ses membres.

1.3 Rôle

Le Comité de pilotage a pour rôle de :

- Orienter et superviser la démarche de labellisation ;
- Valider les outils et les procédures de labellisation ;
- Transmettre les orientations à la Commission de labellisation ;
- Désigner les évaluateurs de la Commission de labellisation ;
- Apporter des réponses aux questions éventuelles de la Commission de labellisation.

2- LA COMMISSION DE LABELLISATION

La Commission de labellisation est l'instance chargée de la labellisation des établissements d'enseignement supérieur. Elle applique les orientations et décisions prises par le Comité de pilotage. Elle transmet au Comité de pilotage des questions relatives à la mise en œuvre du Label et désigne des experts externes pour intégrer le vivier. Elle évalue les dossiers de candidatures et les rapports d'évaluation. La Commission de labellisation attribue le Label Bienvenue en France et son niveau de labellisation.

2.1 Composition

La Commission de labellisation est composée d'experts de Campus France et de 5 évaluateurs. Chacune des conférences d'établissement et des agences nationales d'évaluation et d'accréditation désigne un évaluateur issu du vivier d'experts indépendants¹. Cette liste de 5 évaluateurs est validée par le COPIL.

Le mandat des évaluateurs de la Commission de labellisation est de 2 ans, renouvelable une fois. La liste des évaluateurs nommés par la Commission peut être communiquée aux établissements d'enseignement supérieur sur demande expresse.

2.2 Fréquence

La Commission de labellisation se réunit au maximum 3 fois par an.

Une réunion extraordinaire de la Commission de labellisation pourra se tenir à la demande de Campus France selon les candidatures déposées.

2.3 Rôle

La Commission de labellisation assure les fonctions suivantes :

- Analyser et rédiger les synthèses d'évaluation des dossiers de candidatures des établissements (phase 1) ;

¹ Le vivier est composé de professionnels d'ESR labellisés ayant candidatés pour participer aux visites d'établissements dans le cadre de la deuxième phase du processus de labellisation.

- Statuer sur la labellisation et le niveau de labellisation des établissements candidats à partir des synthèses d'évaluation ;
- Sélectionner les candidatures des experts externes désirant intégrer le vivier et informer les membres du COPIL ;
- Confirmer le niveau de labellisation à partir des rapports de visite sur site ou des réunions par visioconférence des experts externes et experts Campus France (phase 2).

L'évaluation des candidatures

Campus France désigne pour chaque dossier déposé un évaluateur binôme d'un expert campus France.

Les dossiers de candidature et les synthèses d'évaluation réalisés à la suite d'une instruction conjointe des évaluateurs et des experts de Campus France sont présentés à la Commission de labellisation

Outils et mise en œuvre

Les dossiers de candidature sont la résultante d'un dépôt de candidature en ligne effectué par l'établissement (questionnaire et dossier de preuves).

Les évaluateurs s'appuient sur cette candidature pour instruire le dossier et proposer à la Commission de labellisation une note de synthèse commune.

Rôle et missions des évaluateurs de la Commission

- Évaluation des candidatures déposées par les établissements ;
- Élaboration d'une note de synthèse pour la Commission de labellisation ;
- Présentation des candidatures des établissements lors de la Commission de labellisation ;
- Échanges avec les experts de l'équipe Label de Campus France.

Rôles et missions des experts de l'équipe Label Campus France

- Coordination de la Commission de labellisation et des évaluateurs ;
- Mise à disposition des candidatures auprès des évaluateurs ;
- Traitement des candidatures et relations avec les établissements candidats ;
- Rédaction des fiches de synthèse pour la Commission de labellisation ;
- Présentation des candidatures lors de la Commission de labellisation ;
- Enregistrement des décisions de la Commission de labellisation et envoi des relevés de décisions ;
- Recueil des questions et éléments pour transmission au Comité de pilotage ;
- Rapport sur l'organisation des visites et réunions avec les ESR (phase 2).